

OBJET / GAIA

**SDEPA :**  
**éclairage public**  
**lié à**  
**l'enfouissement**  
**des réseaux basse**  
**tension à la RD**  
**10 avenue**  
**d'Ursuya et**  
**chemin de**  
**Paskaleku**

-----  
**DATE DE**  
**CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
30 octobre 2020  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien  
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 27  
hor zirenak:

Nombre de votants / 28  
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren**  
**Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le sept novembre, à dix heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au cinéma l'Aiglon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Jean-Jacques Lassus, Mme Carmen Gonzalez,

Procuration / Ahalordea : M. Jean-Jacques Lassus à Mme Yolande Huguenard.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Magis, adjoint, informe le Conseil municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d'éclairage public lié à l'enfouissement des réseaux BT RD 10 avenue de l'Ursuya et Chemin Paskaleku – lié 19EF038.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise GROUPEMENT SDEL – CETELEC.

Monsieur Magis précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Rénovation EP (Département) 2020 » propose au Conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur Magis et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux T.T.C.....	50 815,97 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus .....	5 081,59 €
Frais de gestion du SDEPA.....	2 117,33 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>58 014,89 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation Département .....	6 000,00 €
F.C.T.V.A.....	9 169,44 €
Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres.....	40 728,12 €
Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres).....	2 117,33 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>58 014,89 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Se sont abstenus : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme :



**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza